



Volonne, le 24 mars 2020
LETTRE AUX VOLONNAIS n°2

Chers Volonnaises, Volonnais,

Notre pays est passé en **état d'Urgence Sanitaire** et la durée de notre confinement va très certainement s'allonger de plusieurs semaines.

Plus que jamais, pour ceux qui ne sont pas mobilisés à leur poste de travail :

RESTEZ CHEZ VOUS

Les sorties sont interdites, sauf exception.

Munissez-vous d'une attestation de sortie dérogatoire, imprimée ou manuscrite
Indiquez-y dorénavant l'heure de sortie. Nouveau modèle au dos de ce courrier.

Pour les personnes de plus de 70 ans ou ayant une santé fragile, des maladies chroniques, troubles respiratoires, vous êtes les plus vulnérables et devez être particulièrement protégées.

Si vos proches, voisins, auxiliaires de vie ne sont pas en mesure d'assurer vos ravitaillements alimentaires et médicaments, appelez le numéro solidarité ci-dessous. Nous vous aiderons à vous ravitailler en vous livrant à domicile.

Numéro Solidarité : 06 85 17 14 76

Nous exprimons nos chaleureux remerciements :

- A nos professionnels de santé, qui sont en première ligne dans ce combat contre le virus
- A tous ceux qui sont mobilisés pour assurer les ravitaillements, en particulier nos commerces de proximité
- Aux personnes mobilisées pour que les affaires urgentes et courantes se poursuivent au mieux, sur leur lieu de travail ou en télétravail
- A vous aussi, qui respectez scrupuleusement les consignes, qui restez confinés : c'est l'acte le plus responsable et citoyen que vous pouvez faire. C'est un comportement qui aujourd'hui sauve des vies.

A ceux qui peuvent travailler sans s'exposer ou exposer autrui, nous comptons aussi sur votre engagement pour que la vitalité de notre pays et de nos petites entreprises se maintienne.

De tout cœur avec vous pour sortir, ensemble, de cette urgence sanitaire.

Sandrine COSSERAT, Maire de Volonne

Notre commerce de proximité est précieux

Boulangerie « Au pain de Jade » - 04 92 62 85 08

Matin – 7h-12h30

Fermé le dimanche

Boulangerie « Aux délices de Volonne » - 04 92 64 57 06

Matin – 6h30-12h30 / Après-midi – 15h30-19h

Fermé le dimanche après-midi et le mardi

Boucherie « Crest » - 04 92 64 38 65

Matin – 8h-12h30

Livraison l'après-midi sur appel au 04 92 78 60 30

Fermé le lundi et les dimanche et mercredi après-midis

Alimentation « Proxi » 04 92 64 07 64

Matin – 8h-12h / Après-midi – 15h – 19h

Fermé le dimanche après-midi et le lundi

Pharmacie « Les Lys » 04 92 64 05 17

Matin – 9h-12h / Après-midi – 15h – 18h30

Fermé le samedi après-midi et le dimanche

Sauf si de garde, uniquement sur ordonnance du jour

Tabac-presse « Le Napoléon » 04 92 64 44 22

Matin – 7h-12h30 / Après-midi – 15h – 19h

Fermé le dimanche après-midi et le lundi

Jardinerie-Maraicher « Marrou »

Livraison sur SMS au 06 14 80 55 31

Nous avons aussi obtenu un accord du Préfet pour maintenir, au moins pour les 3 prochains vendredi, 27 mars et 3 et 10 avril :

Notre Marché de Volonne !

Venez vous y approvisionner en produits frais.

Sur le marché, adoptez les gestes barrières :

- respectez les distances de sécurité d'au moins 2 mètres de distance avec vos voisins
- ne touchez pas les aliments sur les étales

Informations régulières sur le site mairie : <https://www.mairie-volonne.fr/>

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. : _____

Né(e) le : _____

À : _____

Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du **23 mars 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à : _____

Le : _____ à _____ h _____

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

← L'indication horaire vise à faire respecter les nouvelles mesures de restriction, à savoir la limitation à une heure pour les sorties liées à l'activité physique et sportive, qui doit se dérouler dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de votre domicile.

*

* *

Patricia Mena, en charge du CCAS, a mis en place un pôle Solidarité. Plusieurs initiatives ou idées émergent :

- Soutenir le ravitaillement des plus vulnérables
- Appeler les personnes isolées ou leur écrire un mot
- Apporter un repas à nos professionnels de santé
- Echanger des livres
- ...

Vous avez une idée, vous souhaitez participer, vous avez un besoin, faites-vous connaître sur le numéro solidarité :

Numéro Solidarité : 06 85 17 14 76

*

* *

Nous préparons aussi le prochain VOUROUNO.

Si vous avez des témoignages à nous faire remonter sur la situation actuelle, de belles photos de vos jardins ou autre, des bonnes idées pour aborder ce temps délicat de confinement, envoyez-les nous sur le mail de la mairie :

mairie.volonne@mairie-volonne.eu

*

* *

Bon confinement à tous, en appliquant les gestes barrières :

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage

